

Que faire en cas de décès ?

Prévenir tout de suite par téléphone ou par écrit, en indiquant le numéro AVS
(ancien ou nouveau) :

Caisse de pensions CFF, Hilfikerstrasse 4, 3014 Berne

051 226 18 11

mail : renten@pksbb.ch

Si le décès ouvre le droit à une pension de viduité (rente de veuve ou de veuf), le conjoint survivant recevra un formulaire à remplir pour l'adresse de paiement. A retourner avec une copie de l'acte de décès ou du livret de famille.

Veillez également joindre l'abonnement demi-tarif FVP de la personne décédée, la Caisse de pensions se chargera de le transmettre au Service des facilités de voyage (FVP) des CFF.

La Caisse de pensions annoncera le décès aux organisations suivantes :

	<i>pour prendre contact si vous avez des questions</i>	<i>remarques</i>
AVS Caisse de compensation fédérale, Schwarztorstr. 59, 3003 Berne	058 462 64 25 info.eak@zas.admin.ch	
Facilités de voyage CFF (FVP), Bollwerk 8, 3000 Berne 65	051 220 12 12 fvp@cff.ch	<i>abonnement général AG à envoyer pour remboursement de la part non-utilisée</i>
Caisse d'épargne du personnel CFF, auprès de Banque hypothécaire de Lenzburg SA www.cff.ch/caissedupersonnel	s'adresser à la Caisse du personnel CFF, 5600 Lenzburg 1 0848 722 722 personalkasse@sbb.ch	<i>n'oubliez pas de donner une procuration à un/une de vos proches</i>
Caisse maladie Atupri, av. Benj.-Constant 1, 1001 Lausanne	0800 200 888 info@atupri.ch	<i>si c'était l'assurance du/de la défunt-e</i>
Syndicat du personnel des transports SEV, Steinerstrasse 35, case postale 1008, 3000 Berne 6	031 357 57 57 www.sev-online.ch	<i>aviser la section, l'adresse du président figure sur la carte de membre</i>

Informez directement :

(SEV Assurances) Helvetia Assurances, Agence principale Morges rue de la Gare 11, 1110 Morges	079 572 34 62 Pierre-Alain Graf pierre-alain.graf@helvetia.ch	<i>si le/la défunt(e) possédait une ou des polices d'assurance</i>
--	--	--